

## Les problèmes fonciers dans le secteur minier au Togo

Agoro SEBABE

Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE)

Agoro SEBABE, de seize (16) années d'expérience professionnelle, je suis Spécialiste en Evaluations Environnementales après ma Maîtrise en Géographie Urbaine. J'ai fait un DESS/MASTER en Etude d'Impacts Environnementaux au Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture Forêts-Bois (CRESA) de l'Université de Dschang au Cameroun, Master (en cours) sur le Management de l'environnement et de développement durable à l'Université Aube Nouvelle de Ouagadougou, Burkina Faso. Depuis 2003, je suis dans le domaine de l'environnement. J'ai suivi des formations sur la Maîtrise des principes et outils de l'évaluation environnementale ainsi que des séminaires internationaux sur les évaluations environnementales, sauvegardes environnementales et sociales.

De 2003-2011, j'ai été Chef Section puis chef Division Études d'Impacts et Audits Environnementaux. Depuis Août 2011, je suis le Directeur des Évaluations et de l'Intégration Environnementales à l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE). Je suis Chargé de cours à l'Université de Kara, de Lomé et à l'École Supérieure des Affaires.

### Résumé

La problématique foncière reste un enjeu majeur pour le secteur minier. Sa pertinence est d'autant plus marquée dans le contexte actuel de mondialisation, de libéralisation du marché et de bouleversements technologiques de l'agriculture. Un contexte où les réformes libérales sur la terre ont entraîné progressivement la marginalisation des travailleurs pauvres, y compris la paysannerie. Le foncier soulève donc aujourd'hui beaucoup d'enjeux comme en témoigne la réémergence de luttes ouvertes et silencieuses pour la terre dans plusieurs parties du monde en développement.

La terre est et a toujours constitué de tout temps la source de revenus de subsistance des communautés locales. Or l'industrie minière autant à travers l'exploitation minière artisanale qu'industrielle, contribue de manière incommensurable au phénomène d'accaparement des terres entrant ainsi en concurrence directe avec l'agriculture paysanne. La question du foncier se pose autant en amont qu'en aval du processus minier. Dans le premier cas on assiste à une dépossession des communautés locales de leurs terres contre des indemnités objectivement jugées « insignifiantes ». Dans le second ; le foncier se retrouve complètement dégradés à l'issue de l'exploitation minière et doit dans cette optique faire face à l'épineuse question de réhabilitation.

Dans le contexte togolais, on constate une asymétrie des textes juridiques créant un déséquilibre fondamental entre le secteur minier et les autres secteurs vitaux des communautés, notamment le foncier et l'agricole. Les coûts d'achat ou de bail du foncier minier arbitrairement fixés par l'État et relativement peu conséquent sont à l'origine d'incessantes revendications des

communautés minières, principales victimes de la situation. Alors même que certaines entreprises transnationales semblent marquées par une volonté de revisiter ces coûts de manière à mieux prendre en compte la précarité de la situation des communautés d'accueil qui peuvent se révéler très vulnérables ; l'on assiste à un mutisme de l'autorité étatique qui semble camper sur la vision traditionaliste des droits des propriétaires des terres minières dans une optique douteuse de sécurisation juridique et économique des entreprises préexistantes. Même si les mines appartiennent juridiquement à l'État, la dépossession des propriétaires terriens de leurs droits fonciers sur une durée qui avoisine généralement 99 ans semble poser un véritable problème qui mérite d'être résorbé dans une optique de développement durable d'où la pertinence de cette communication qui portera sur « la problématique du foncier dans les localités minières au Togo ».

Quelle est la réalité du foncier minier au Togo ? Quel est l'influence des processus d'évaluations environnementales sur la protection de titres fonciers ? Quels sont les mécanismes de garantie des droits fonciers des communautés minières ? Quelle est l'actualité de la protection du foncier minier dans le contexte togolais ? Tels seront les différents points d'ancrage de cette communication qui a pour but in fine d'attirer l'attention des participants sur la nécessité de rediscuter la question du foncier dans le contexte minier togolais.